

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Magalie CHAVAS

Chrystel TUNON absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 décembre 2015**
- **Parking « Taillis Vert »**
- **Indemnité des maires**
- **Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – Parking « Taillis Vert »

Plusieurs courriers ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, afin de les interpeler sur le devenir de ce parking. Une rencontre s'est tenue en mairie le samedi 9 janvier 2016, avec différents habitants concernés par ce problème.

Suite à une réflexion des 12 conseillers de la liste de M. le Maire, la proposition suivante est soumise au vote du conseil municipal :

- ✓ Maintien du parking
- ✓ Remise en état, avec marquage au sol de 9 places de parking
- ✓ Fermeture du parking avec mise en place d'un portique d'une hauteur d'environ 1,80 m.

Le délai d'exécution de ce projet dépend de l'avancement des travaux ERDF.

Le conseil municipal par 3 abstentions et 11 voix pour approuve cette proposition.

II – Indemnité des Maires

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixés à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Pour que le Maire puisse conserver son indemnité à un taux inférieur, une délibération est nécessaire.

Le Maire souhaite conserver son indemnité tel que voté le 15 avril 2014, à savoir 1053,00 € brut/mois au lieu de 1635,63 € brut/mois.

Le conseil municipal par 2 abstentions et 12 voix pour maintient cet indemnité.

III – Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire

La convention de partenariat entre la commune et le département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, étant arrivée à échéance, il convient de renouveler notre adhésion en approuvant les conditions générales de mise à disposition pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

IV- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AE 155, 4 rue vieille, appartenant à M. ATECHIAN

V- DIVERS

- Lotissement, les travaux se poursuivent, une coupure de courant est prévue fin mars pour le câblage vers le nouveau transformateur.
- Le SICTOM a déposé plainte pour la dégradation des containers de tri, rue du Moulin
- Une statue du calvaire a été renversée, un feu a été fait dans la grotte.
- La distribution du bulletin municipal 2016 est en cours.
- Une télévision locale, TL7, fait un reportage sur St-Julien
- Urbanisme et aménagement du bourg :
Une étude sur l'ensemble des bâtiments DUSSUC (usine Ste Marie) sera présentée par la CCMP le 30/03 à 19 heures.
- Le conseil municipal donne son accord de principe pour créer des emplacements réservés :
Afin de créer le chemin piétonnier qui relie la rue Neuve à la rue du Moulin (Parcelle cadastré AC 19, 21, le long du Ternay)
Afin de poursuivre le tracé de la voie verte vers la Via Rhona (parcelle AP 148, 204, 205)
- Circulation : une réunion est programmée avec le conseil départemental le lundi 8 février à 10 heures en mairie.
- Commission finances : le mardi 16 février 2016 à 20 heures
- Conseil Municipal : le mercredi 2 mars à 20h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H45

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 29 avril 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

